ORDONNANCE COLLECTIVE
A-1.18. G) ADMINISTRER UN MÉDICAMENT (PER OS OU PAR VOIE RECTALE) MAALOX

APPROBATION :		**DATE : 2007-01-19**
	Président du CMDP	
	Directrice DSCQSI	
RÉVISION :		**DATE :**
	Président du CMDP	
	Directrice DSCQSI	

Conditions prescrites	**Selon protocole** **La liste des médicaments autorisés doit être établie par le CMDP**
Personnel habileté	**Personnel infirmier du CSSM (exception de l'urgence)**

PROTOCOLE	**G. Maalox**
Indications :	- Soulagement brûlement épigastrique - Difficulté à digérer en post-prandial
Contre-indications :	- Allergie au Maalox - Insuffisance rénale - Hypermagnésémie
Posologie :	Maalox 30 ml QID après les repas (c'est-à-dire 30 minutes à 1 heure) au besoin
Limites :	- En CHSLD, mettre une note dans le cahier de communications du médecin - Aviser le médecin traitant (ou le remplaçant) dans les 24 heures (si inefficace) - Aviser le médecin immédiatement si présence de douleurs abdominales importantes, vomissements, hématémèse ou méléna
Alerte :	- Éliminer la possibilité d'une douleur angineuse avant d'administrer le Maalox, c'est-à-dire douleur rétrosternale serrative ou non avec nausée, diaphorèse, chute de tension artérielle - Espacer la prise de Maalox d'au moins 2 heures (avant ou après) : avec le fer, la ciprofloxacine, le livaquin
Effets secondaires :	Diarrhée ou constipation.